

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GROUPAMA CONVERTIBLES

Part I, C - Code ISIN : FR0010301283

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Classification SFDR** : Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

**Objectif de gestion** : Chercher à obtenir, au travers d'une gestion active de type discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, principalement au moyen d'une gestion active d'obligations convertibles de la zone Euro. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion active valorisant la durabilité des entreprises via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des sous-jacents des titres détenus en portefeuille.

**Indicateur de référence** : Refinitiv Eurozone EUR only Currency (clôture - dividendes nets réinvestis). Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en œuvre. Néanmoins, le profil comportemental du portefeuille et celui de l'indice pourront être comparables dans certaines configurations de marché.

L'OPCVM a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone Euro et, dans la limite de 20% de l'actif net, de valeurs libellées en une autre devise. Il sera investi au minimum de 60% de son actif net en obligations de type convertibles, échangeables, ou synthétiques reproduisant un comportement d'obligations convertibles. Le risque de change existe du fait qu'il pourra être investi à hauteur de 20% de son actif net dans des titres libellés en devises. Néanmoins, après couverture de change, il ne pourra pas excéder 10%.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-In-Universe* qui a pour objectif de sélectionner (en excluant 20% des sous-jacents les moins bien notés de l'univers d'investissement) les obligations convertibles ou assimilées répondant à des critères d'investissement Environnementaux (intensité carbone, gestion des déchets), Sociaux (création nette d'emplois, heures de formation) et de Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...). La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises. L'exposition de l'OPCVM à des valeurs non notées par notre filtre quantitatif ESG ne dépassera pas 10 % de l'actif net à l'exclusion des liquidités et des OPCVM monétaires détenus à titre accessoire.

Le gérant procède à la sélection du sous-jacent de l'obligation convertible selon une approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation puis selon une approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays. Le gérant sélectionne les titres en portefeuille en fonction de leurs caractéristiques techniques et plus particulièrement de leur profil de risque.

**Poche taux** : La part des investissements en instruments de taux sera comprise entre 60 et 100% de l'actif net. En plus des obligations convertibles, l'OPCVM pourra détenir des EMTN, TCN, obligations à taux fixe, à taux variable et indexées sur l'inflation, des *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), véhicules de titrisation et obligations foncières.

Ces titres devront bénéficier d'une notation supérieure ou égale à BBB- (Standard & Poor's ou équivalent) ou estimée équivalente par la société de gestion. L'OPCVM pourra détenir des titres de notation inférieure dans la limite de 25% de son actif net. Il pourra également investir jusqu'à 10% de son actif net en Coco Bonds émis par des institutions financières, afin de capter le surcroît de rendement lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La fourchette de sensibilité globale de l'OPCVM se situe entre 1 et 5.

**Poche actions** : L'exposition actions de l'OPCVM sera comprise entre 0% et 50% de son actif net. En cas de conversion d'obligations ou d'exercice d'options détenues dans le portefeuille, l'OPCVM pourra détenir de manière transitoire des actions. Ces actions ont vocation à être cédées dans les meilleurs délais en tenant compte des conditions de marché les plus favorables.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques de taux, actions, de change ou de volatilité dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et utiliser des OPCVM monétaires. De manière exceptionnelle et temporaire, il pourra effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille évoluera entre 0% et 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée** : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

#### Fréquence de valorisation :

Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris). Un dispositif de plafonnement des rachats ou de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peuvent être mis en œuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de sa forte exposition au risque de crédit et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement                                                                                     |                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Frais d'entrée</b>                                                                                                                      | <b>4,00 %</b>                                                                                               |
| <b>Frais de sortie</b>                                                                                                                     | <b>Néant</b>                                                                                                |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé. |                                                                                                             |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année                                                                                              |                                                                                                             |
| <b>Frais courants</b>                                                                                                                      | <b>0,57 %</b>                                                                                               |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances                                                                                    |                                                                                                             |
| <b>Commission de surperformance</b>                                                                                                        | <b>15% de la performance au-delà de l'indice Refinitiv Eurozone EUR only currency Néant sur l'exercice*</b> |

**Les frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 mars 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

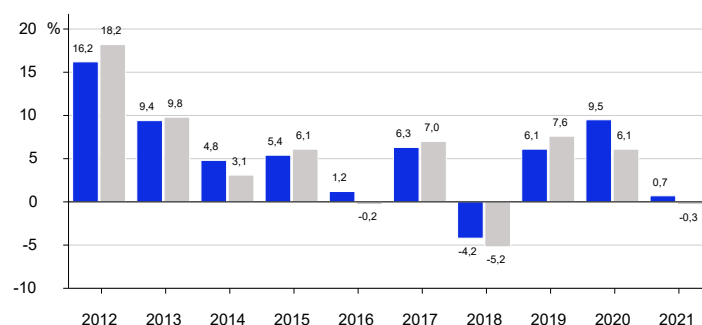
- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**La commission de surperformance** est calculée sur la base de l'actif net de l'OPCVM. Elle est provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative et est perçue lors de l'établissement de la dernière valeur liquidative de chaque exercice comptable. Le calcul de la commission de surperformance ayant comme unique critère une performance relative positive du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, il est possible qu'une commission soit versée y compris en cas de performance absolue négative.

\*La commission de surperformance est mise en place à compter du 01/12/2022. L'éventuel premier prélèvement interviendra à la clôture de l'exercice **2024**.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com).

## Performances passées



■ EXANE Convertibles EURO  
 ■ GROUPAMA CONVERTIBLES - IC

## Informations pratiques

Forme juridique : FCP de droit français. Cette part est réservée aux investisseurs institutionnels.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur et CACEIS Bank pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com) et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com) et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie de parts à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.